



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2025
CONVOCATION EN DATE DU 8 OCTOBRE 2025

DELIBERATION N° 08/05/2025

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Nombre de votants : 24

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, RISBOURG Dominique, SION Michel STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, GUIOT Christelle, ARROMAN Alexandra, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, ADIMI Karim, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, CLOET Geoffrey

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. LOUGHANI Abdelaziz donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine, Mme ABDELOUHAED Frédérique donne pouvoir à M. ABDELOUHAED Olivier, Mme DI GIULIO Cécile donne pouvoir à Mme MARCUZZI Jeannette, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine

Membres excusés : MM. TRIoux Annick, DRELON André, PLAYE Maryse

Membres absents : MM. GALAND Mélanie, PETIT Dimitri

Secrétaire de séance : Mme MARCUZZI Jeannette

OBJET : Réalisation d'un emprunt.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Budget Primitif adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 08 avril 2025;

Considérant qu'un emprunt est prévu au budget Primitif pour financer la section d'investissement ;

Considérant que le montant de l'emprunt est prévu à hauteur de 700 000 € sur 20 ans.

Considérant qu'une consultation a été réalisée auprès de différents organismes prêteurs ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE : de solliciter auprès de la Caisse d'Epargne, l'attribution d'un prêt d'un montant de 700 000 € aux conditions suivantes :

- Montant emprunté : 700 000 €
- Durée : 20 ans
- Taux fixe : 3.92 %
- Echéance annuelle
- Mode d'amortissement : amortissement constant avec un suramortissement à la première échéance.
- Commission d'engagement : 0.15%
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur dans un délai maximum de 6 mois à compter de la date de signature du contrat, en trois fois maximum.
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle avec un minimum de 10 % du capital emprunté.

PROPOSE : d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur, ainsi qu'à intervenir pour son exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz (pouvoir remis à Mme. STIEVENARD Karine), GUIOT Christelle, ARROMAN Alexandra, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, ABDELOUHAED Frédérique (pouvoir remis à M. ABDELOUHAED Olivier), DI GIULIO Cécile (pouvoir remis à Mme MARCUZZI Jeannette), ADIMI Karim, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROLA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CLOET Geoffrey

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Bruno SALIGOT.



La Secrétaire de séance,

Jeannette MARCUZZI.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 16/10/2025

N° du bordereau d'acquiescement de transaction : 059-215902057-20251014-08_05_2025-DE

Date d'affichage : 22/10/2025

Le Maire,

Bruno SALIGOT.

